

Procès-verbal de la vingt-et-unième séance spéciale du conseil d'administration (C. A.) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le lundi 19 novembre 2018 par conférence téléphonique.

Présent   ■ Absence motivée    Absence non motivée

M. Dominique Blackburn

■ M. Dominique Bouchard

Mme Guylaine Dubé

■ M. Jean-François Girard

Mme Julie Labbé

■ M. Patrice Perron

M. Guy Verreault

Mme Denyse Blanchet

M. Martin Côté

■ Mme Ève-Reine Gagné

Mme Manon Gobeil

Mme Manon Laflamme

M. Jonathan Rivard

Mme Mélanie Boivin

Mme Alberte Déry

M. Jean-François Gimaël

■ Mme France Guay, prés.

■ Jean Lemieux

M. Gilles Simard

#### Invités :

Mme Vanessa Boivin, adjointe au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Mme Nathalie Boucher, conseillère-cadre aux affaires communautaires

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint

M. Serge Lavoie, directeur des services professionnels

Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Huis Clos
  - 3.1. Nomination de la directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées
4. Budget de développement du Programme de soutien aux organismes communautaires 2018-2019
5. Levée de la séance

#### 1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h 05. Le huis clos est proposé et résolu à l'unanimité afin de traiter le point 3.1.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que lu.

#### 3. Huis clos

##### 3.1 Nomination de la directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, informe les membres de la démarche effectuée dans le cadre du processus de sélection mis en place afin de combler le poste directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées, suite au départ à la retraite de Mme Martine Nepton le 30 novembre prochain. Les entrevues se sont déroulées le 1<sup>er</sup> novembre 2018, et les membres du comité de sélection sont unanimes quant au choix de Mme Chantale Boivin. Ils recommandent de fixer son salaire à 156 512 \$ (classe 25).

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean prévoit un poste de directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection rigoureux a été réalisé dans les dernières semaines;

CONSIDÉRANT que les entrevues de sélection se sont tenues le 1<sup>er</sup> novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Mme Chantale Boivin pour occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les classes salariales sont évaluées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et acceptées par le Conseil du trésor (CT);

CONSIDÉRANT que l'article 15.1 du « Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux » précise que le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale dans laquelle elle est nommée;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur ou de directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées a été autorisé par le MSSS comme étant un poste de classe 25, dont le salaire minimum de la classe est de 124 124 \$ et le maximum de 161 362 \$;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de Mme Chantale Boivin.

**CAE-21-2018-1238** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Chantale Boivin à titre de directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées et de fixer son salaire à 156 512 \$ (classe 25).

#### **4. Budget de développement du Programme de soutien aux organismes communautaires 2018-2019**

M. Serge Lavoie, directeur des services professionnels, et Mme Nathalie Boucher, conseillère-cadre aux affaires communautaires, présentent la répartition du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui a été bonifié d'un montant de 1 122 200 \$ à distribuer parmi les organismes communautaires de la région, afin de rehausser les services offerts à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La région compte 204 organismes communautaires reconnus et financés, ainsi que 9 organismes reconnus et non financés.

Le MSSS recommande une distribution qui tient compte des critères suivants :

- 504 990 \$ aux organismes reconnus et les moins financés (plus grand écart entre la subvention PSOC et le budget de base de référence établi);
- 561 100 \$ aux organismes reconnus et financés ayant démontré qu'ils répondent à des demandes croissantes et qu'ils rencontrent des défis particuliers pour rejoindre la population;
- 56 110 \$ aux organismes reconnus et non financés.

M. Lavoie poursuit en expliquant le processus d'analyse qui a été effectué à partir de la reddition de comptes 2017-2018 des organismes et à l'aide d'une grille de cotation. Une procédure a été ensuite appliquée pour la distribution du budget de développement.

Les montants octroyés ont été déterminés en référence à ceux distribués en 2017-2018 pour réduire les écarts et les iniquités entre les organismes et en fonction des typologies.

À la fin du processus, un total de 122 organismes communautaires se sont qualifiés pour la répartition du budget de développement. De ce nombre, 72 recevront un montant variant entre 5 000 \$ et 35 000 \$, ainsi que 2 organismes reconnus non financés qui recevront chacun 24 000\$.

Avant d'accepter la recommandation soumise par la Direction des services multidisciplinaires, la validation des intérêts des administrateurs est effectuée, et aucun conflit d'intérêts n'est constaté. M. Lavoie termine en répondant aux questions des administrateurs.

CONSIDÉRANT qu'une méthodologie équitable et rigoureuse a été appliquée dans l'analyse des dossiers de chaque organisme communautaire;

CONSIDÉRANT que les deux organismes reconnus et non financés ont présenté une reddition de comptes 2018-2019 satisfaisant aux exigences ministérielles ainsi qu'une demande de subvention 2018-2019 conforme et que de plus, ils répondent à des besoins de la communauté non répondus par un autre organisme :

- Parkinson Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Association des gais et lesbiennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean (AGL-LGBT)

CONSIDÉRANT que le processus de distribution répond aux objectifs recherchés et recommandés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**CAE-21-2018-1239** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la distribution du budget de développement de 1 122 200\$ selon les résultats de l'analyse dans chacune des typologies et en cohérence avec les critères ministériels (trois listes de distribution) (tableaux annexés);

D'accepter le financement des deux organismes reconnus et non financés ci-haut mentionnés sur la base des besoins de la communauté et de la spécificité des organismes sélectionnés (24 000 \$ chacun).

## 5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée à 16 h 30 sur proposition dûment appuyée.

ORIGINAL SIGNÉ

---

France Guay  
Présidente du conseil d'administration

---

Date

ORIGINAL SIGNÉ

---

Julie Labbé  
Présidente-directrice générale

---

Date